



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 23 MARS 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Albert BOIVIN, Didier SENECHAUD, Françoise BELY, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Catherine MAGNAVAL

Pouvoirs :

Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à Albert BOIVIN
Sylvie DEFAYE donne procuration à Brigitte CLISSON
Armelle YOU donne procuration à Laurence VERDON
Karine HERVE donne procuration à Stéphanie CHARPRENET
Nora SI ZIANI donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX
Nicole SECHERET donne procuration à Judicaël CHEVALIER
Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY
Claude BEAUCHAMP donne procuration à Magaly PROUST

Absence excusée : Dilia DE GOUVEIA

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Didier GAUTIER

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
AFFAIRES FINANCIERES	4
2 - VOTE DU BUDGET 2017.....	4
3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017	10
4 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT .	11
5 - ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES	13
6 - FIN DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS D'ASSISE DE L'USINE D'EAU ET DU CHATEAU D'EAU DE LA BOUTROCHERE	13
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE	14
7 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – RECONDUCTION DE L'OPERATION - APPROBATION D'UNE CONVENTION.....	14
RESSOURCES HUMAINES	15
8 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	15
9 - TABLEAU DES EFFECTIFS	15
SCOLAIRE.....	16
10 - EVOLUTION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE.....	16
ARCHIVES.....	20
11 - ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES.....	20
MUSEE	21
12 - INVENTAIRE DES COLLECTIONS	21
13 - PROGRAMMATION MUSEALE 2017	21
14 - VALORISATION DES COLLECTIONS DES FAIENCES DE PARTHENAY - DEMANDE DE SUBVENTIONS	23
URBANISME	24
15 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE	24

FONCIER	25
16 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN	25
17 - CESSION DE PARCELLES RUE DE LA MARA	26
SOCIAL	26
18 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARTHENAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	26
ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES	27
19 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - REDEFINITION DU PHASAGE DES TRAVAUX ET MISSION COMPLEMENTAIRE "ACCESSIBILITE" - AVENANT N°2	27
TERRITOIRE NUMERIQUE.....	29
20 - ACQUISITION DE MATÉRIELS DE BUREAUTIQUE, DE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES ET RÉSEAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.....	29
VIE LOCALE ET PROXIMITE.....	29
21 - INSTALLATION DE BOITES À LIVRES - PARTENARIAT AVEC LE LION'S CLUB	29
AIDE AUX ASSOCIATIONS.....	32
22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE POUR L'ANNEE 2017	32
23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL POUR L'ANNEE 2017	32
24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE POUR L'ANNEE 2017	35
25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2017	35
26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS POUR L'ANNEE 2017.....	35
QUESTIONS DIVERSES	



1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

341	21 février 2017	devis	CEBI	Mission de bureau d'étude et AMO aménagement à la Maison du Patrimoine - Services Techniques	3 120,00 €
-----	-----------------------	-------	------	--	------------

342	21 février 2017	contrat	DEKRA	Mission de contrôle technique pour la réhabilitation de la Maison du Patrimoine à Parthenay - Services Techniques	2 060,00 €
-----	-----------------------	---------	-------	--	------------

347	28 février 2017	devis	GISELE REAU Coordination SPS OPC	Intervention de coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la Salle d'exposition au RDC de la Maison du Patrimoine rue du Château - Services Techniques	1 125,00 €
-----	-----------------------	-------	--	--	------------

M. ROUVREAU : Il s'agit de la remise en état du rez-de-chaussée du CIAP et de la dépose du mobilier. Des cloisons seront enlevées afin de permettre une meilleure visibilité vers l'extérieur. Le chauffage sera rénové car aujourd'hui nous chauffons avec une pompe à chaleur. Ce sont des travaux financés par la Ville mais la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine remboursera les frais. S'agissant d'un bâtiment de la Ville, nous prenons en charge le suivi.

Mme BELY : Merci pour les explications. Nous voulions savoir quelle était la part de la Communauté de communes et celle de la Ville.

M. ROUVREAU : La Communauté de communes souhaitait rénover cet espace qui nécessite plus de clarté pour l'accueil et ainsi valoriser leur travail. La Communauté de communes finance la totalité des travaux soit 30 960 € qui doivent être subventionnés par la DRAC.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°346 :

346	28 février 2017	devis	DELTA ENERGIES	Etude du système des réseaux d'eau froide et chaude pour retrouver un fonctionnement normal au Stade Brisset - Services Techniques	7 800,00 €
-----	-----------------------	-------	----------------	---	------------

M. ROUVREAU : Suite aux travaux de réfection réalisés, des anomalies sur le système d'eau chaude sanitaire sont apparues et ont duré plusieurs années avant que les experts des différentes parties concernées trouvent un accord afin que la Ville perçoive une indemnisation lui permettant de refaire tout le circuit d'alimentation d'eau. Les expertises démontrent les anomalies mais ne nous donnent pas la solution. C'est pour cela que nous prenons l'attache d'un cabinet extérieur. Nous avons reçu une indemnisation de 32 532 €.

Mme BELY : L'étude est chère.

M. ROUVREAU : Il faut tout reprendre pour trouver l'anomalie et la tâche n'est pas simple à réaliser.



AFFAIRES FINANCIERES

2 - VOTE DU BUDGET 2017

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le budget principal 2017,
- le budget annexe « Régie de transport ».

Nous allons vous faire une présentation plus allégée et imagée du budget afin de la rendre un peu plus agréable. La loi NOTRe prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Les budgets vous ont été envoyés par mail afin que vous ayez des informations plus complètes.

Diapo n°2 : Le taux d'équipement comprend toutes les dépenses des comptes immobilisations corporelles, incorporelles, les gros travaux et les travaux en cours plus les travaux en régie, divisés par le nombre d'habitants. Les dépenses d'équipement sont supérieures à la moyenne de la strate car la commune souhaite conserver une politique d'investissement afin d'améliorer le quotidien des parthenaisiens.

Concernant la capacité d'autofinancement, le compte administratif 2016 provisoire permet de prévoir une CAF brute de 1 992 370 € soit 182 €/h. Une fois soustrait le capital de remboursement de la dette, il restera en CAF nette 1 588 226 € soit 145 €/h. Pour mémoire, en 2015 nous avions 1 782 675 €/h.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 était de 6 223 k€. Il était de 5 11 k€ au 1^{er} janvier 2016 mais nous avons fait un emprunt fin 2016, moins le remboursement du capital, cela fait une augmentation. Nous avons donc souscrit un nouvel emprunt à hauteur de 1,5 million. Notre besoin de financement pour 2017 est à ce jour estimé à 4 600 k€.

Diapo n°3 : Les responsables de services, les agents et les élus travaillent à la diminution des dépenses de fonctionnement (la reprographie, le patrimoine, l'organisation des manifestations, les fournitures administratives...).

Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive pour pouvoir dégager davantage d'autofinancement et réduire le montant de l'emprunt.

Investir pour améliorer le quotidien des parthenaisiens : la Ville garde un niveau d'investissement important, malgré le contexte budgétaire, contraint en privilégiant la qualité du cadre de vie et la poursuite des engagements antérieurs.

Nous ne sommes pas en mesure de compenser le désengagement de l'Etat ou des autres collectivités (Région, Conseil Départemental).

Diapo n°4 : Le budget 2017 s'élève à 17 762 300 €. Le budget de fonctionnement reste stable puisqu'il a une évolution de 0,24 %. Par contre, le budget investissement augmente de 21,06 % car nous sommes dans une période de réalisation des investissements.

Diapo n°5 : Concernant uniquement les opérations réelles : le budget de dépenses en fonctionnement s'élève à 9 317 300 € soit une stabilité par rapport au budget primitif 2016. Là, il est indiqué le montant du budget primitif initial de 2016 sans tenir compte des décisions modificatives prises en cours d'année. Il y a une évolution de 0,15 %. En recettes, le montant est de 9 887 300 € par rapport à 9 881 000 € l'an dernier.

En investissement, augmentation de 44,31 % des dépenses soit 7 585 000 € et augmentation également des recettes de 49,07 % soit 7 015 000 €. L'augmentation des recettes suit parallèlement les investissements puisque nous n'aurons plus de FCTVA, un emprunt plus important et davantage de subventions.

L'ensemble du budget s'élève à 16 902 300 €.

Diapo n°6 : Vue d'ensemble du budget : les dépenses de fonctionnement 9 317 300 € recensent toutes les opérations de dépenses soit les frais de personnel de 5 202 900 €, les achats et services divers à hauteur de 3 884 400 €, les frais financiers pour 230 000 € et une épargne brute de 570 000 €. Ces frais de fonctionnement

sont financés par les dotations de l'Etat et les subventions de 2 975 600 €, les impôts et taxes pour 6 148 000 €, les autres recettes que sont les produits des services représentent 763 700 €.

En investissement, concernant les dépenses, nous avons les travaux et équipements (7 145 000 €) et le remboursement du capital de la dette de 440 000 €. Le financement se fera par les subventions et le FCTVA 2 295 000 €, des ventes (120 000 €), des emprunts estimés à 4 600 000 € et une épargne brute prévisionnelles de 570 000 € ce qui nous permettrait de dégager une épargne nette de 130 000 €.

Diapo n°8 : Les grands agrégats financiers du budget primitif 2017 : dépenses courantes de fonctionnement :

- les charges à caractère général (2 736 700 €) sont en légère diminution. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons des postes en diminution progressive sur les matières consommables, les fournitures administratives, la variation de stock, l'entretien des bâtiments, le personnel extérieur soit tous les postes sur lesquels nous essayons de faire des économies
- les charges de personnel (5 202 900 €), en légère hausse malgré une stabilité des effectifs mais nous avons l'augmentation du point d'indice qui a été appliqué au mois de février (glissement vieillesse technicité et la réforme PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui augmente les charges de personnel)
- les charges de gestion courante (1 115 000 €), légère diminution notamment sur le contingent incendie. Sur ce poste, nous retrouvons les subventions au CCAS et aux associations qui sont stables
- les charges financières (230 000 €) : diminution de 20 000 €. Nous avons renégocié l'année dernière notre emprunt auprès du Crédit Agricole.
- autres (32 700 €) : il s'agit des AC négatives. L'année dernière, nous avons indiqué au budget primitif un montant que nous avons dû réajuster en cours d'année car il n'était pas suffisant. Nous avons passé une décision modificative. Le total de dépenses reste stable.

Diapo n°9 : Recettes de fonctionnement :

- produits des services (543 600 €) : augmentation qui s'explique par les remboursements de frais de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour le service des archives et des remboursements de fluides sur les cantines
- impôts et taxes (6 148 000 €) : augmentation prévue en raison des hausses des bases fiscales et des droits de mutation qui progressent de manière significative
- dotations et participations (2 975 600 €) : nous pensons que nous aurons une dotation forfaitaire qui sera amoindrie de 100 000 €. Nous devrions avoir une hausse des participations liées aux emplois aidés et davantage de subventions
- autres (220 100 €) : légère baisse due à une perte de loyers sur des locaux loués à des locataires extérieurs. Diminution des stocks et remboursements d'arrêts maladie. Il y a eu plusieurs arrêts de longue maladie en 2016.
- produits immobilisés (120 000 €) : travaux en régie et subventions d'équipement.
Stabilité des recettes de fonctionnement.

Diapo n°10 : Dépenses de fonctionnement : nous avons vu tout à l'heure les dépenses de personnel qui représentent 55,8 % des dépenses réelles dont 6,35 % de remboursement des services communs. La moyenne de la strate est à 54,27 %.

Les charges à caractère général 29,4 %.

Diapo n°11 : La collectivité continue à soutenir l'activité associative à hauteur de 370 000 €, montant stable par rapport à 2016 :

- culture : 201 500 € (55 %)
- sport : 108 000 € (29 %)
- social : 5 000 € (1 %)
- FISAC : 8 600 € (2 %)
- commerce local : 16 900 € (5 %)
- administration générale : 3 200 € (1 %)
- patriotique : 7 700 € (2 %)
- quartiers : 5 000 € (1 %)
- comité de jumelage : 7 000 € (2 %)
- hébergement et restauration scolaire : 7 100 € (2 %)

Diapo n°12 : Recettes de fonctionnement, nos ressources sont à 62 % pour les impôts et les taxes (fiscalité directe et indirecte, taxe d'électricité, droits de mutation), produits des services 5,5 % (cantines, fourrière, TLPE, locations de salles), dotations et participations 30 % (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Rurale Urbaine, compensations de l'Etat et la Dotation Nationale de Péréquation). Les 2,5 % restants correspondent aux variations de stocks, travaux en régie et recettes diverses.

Diapo n°13 : Etat de la dette : ce graphique représente l'état de la dette au 1^{er} janvier 2017 et ne tient compte que de l'emprunt de 1,5 million qui a été réalisé sur 2016.

Diapo n°15 : Répartition des dépenses par compétence : que fait la Ville avec 100 € hors les frais financiers et le capital de la dette qui ne sont pas imputables. Nous prenons les budgets consolidés soit l'investissement plus le fonctionnement pour une valeur de 100 €.

Donc, pour 100 € :

- 31,5 € pour les services généraux (cimetière, état-civil, assurances, intendance, énergie, entretien des bâtiments, entretien du matériel)
- 3,50 € pour la sécurité publique
- 4 € pour la restauration scolaire
- 12 € pour la culture
- 26 € pour le sport et la jeunesse
- 0,50 € pour le social
- 21,50 € pour l'aménagement et les services urbains
- 1 € pour l'action économique

Diapo n°16 : Répartition géographique des dépenses d'investissement : les gros chantiers sont situés à proximité du centre-ville (Palais des Congrès, église Saint-Laurent, nouveau stade) plus les travaux de voirie, d'amélioration de l'éclairage ainsi que les travaux d'accessibilité qui se répartissent sur la superficie de la ville.

Diapo n°17 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré au commerce de 130 200 €

- 16 900 € : soutien à l'association des commerçants
- 8 600 € : animations organisées en cœur de ville pour attirer de la clientèle (suppression des sacs plastiques, marché de Noël, opération J'aime mon marché, journées nationales du commerce de proximité)
- 8 600 € : rénovation des devantures de commerces
- 66 000 € : étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des Halles, salaire du développeur du centre-ville, location du local rue Jean-Jaurès.

Diapo n°18 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré à la sécurité publique de 645 100 €

- 344 000 € : service incendie
- 282 800 € : Rémunération des 5 policiers municipaux et de l'ASVP
- Gestion de la fourrière
- Entretien et réparation de matériel
- Fournitures, équipements, vêtements des agents

Diapo n°19 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré à la restauration scolaire de 700 700 €

- Achat des denrées alimentaires en favorisant les produits locaux et les produits bio
- Rémunération du personnel de restauration et du personnel de surveillance des cantines
- Travaux de modernisation du restaurant scolaire de La Mara (peinture et aménagement du self)
- Mise en accessibilité des restaurants scolaires

Diapo n°20 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré à l'aménagement et aux services urbains de 3 469 100 €

- 2 097 100 € : propreté urbaine et entretien des espaces verts
- 195 000 € : aménagement du boulevard de l'Europe

- 400 000 € : requalification de la rue Salvador Allende
- 300 000 € : entretien de la voirie
- 100 000 € : modernisation de l'éclairage public
- 30 000 € : aménagement des espaces publics et espaces verts
- 146 000 € : achèvement du renouvellement urbain du quartier Saint-Paul où il y a eu la construction de 60 logements individuels et l'aménagement des espaces publics

Diapo n°21 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré aux services généraux de 5 081 900 €

- 70 000 € : études pour la rénovation de l'hôtel de Ville et de la Communauté
- 200 000 € : rénovation et mise aux normes des locaux du service espaces verts
- 162 500 € : entretien des bâtiments
- 40 000 € : maintenance des bâtiments

Diapo n°22 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré à la culture de 1 902 000 €

- 700 000 € : restauration de l'église Saint-Laurent
- 28 000 € : suite de la rénovation du Palais des Congrès
- 954 000 € : fonctionnement du service culturel, des équipements culturels et du musée
- 201 500 € : subventions aux associations

Diapo n°23 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré au sport de 4 169 200 €

- 3 900 000 € : parc des sports l'Enjeu
- 20 000 € : étude pour la rénovation de la toiture de la salle des Grippeaux
- 108 000 € : subventions aux associations sportives
- 50 000 € : travaux au stade Brisset suite à l'expertise
- fonctionnement du service des sports, entretien des équipements sportifs,

Diapo n°24 : Budget consolidé (fonctionnement et investissement) consacré aux interventions sociales de 92 400 €

- 73 000 € : subventions de fonctionnement au CCAS
- 5 000 € : subventions aux associations à caractère social

J'en profite pour remercier Jérôme CHAUSSONEAUX du service communication pour son travail ainsi que Maud BARANGER et Michèle HERAULT qui ont contribué à élaborer ce document.

Diapo n°32 : Etat de la dette

L'encours au 1^{er} janvier 2017 est de 6 223 413,58 €, il était de 5 115 848,41 € en 2016 avec une annuité pour 2017 de 618 200 €.

Diapo n°33 : Etat de la dette - Garantie

L'encours au 1^{er} janvier 2017 est de 9 269 606,19 €. Il était de 9 798 943,05 € en 2016. Cette année, nous n'avons eu aucune demande de garantie de la part de sociétés extérieures. L'annuité pour 2017 est de 707 305,75 €.

Diapo n°34 : Ligne de trésorerie

En fin d'année 2016, nous avons mis en place une ligne de trésorerie avec la Banque Postale pour un montant de 900 00 € pour l'année 2017.

Diapo n°35 : Etat du personnel

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Au 1^{er} janvier 2017 :

- Postes permanents

- 106,82 titulaires
- 2 non titulaires
- temps non-complets, 11,32 Equivalent Temps Plein
- Personnel contractuel : 28 (6 agents pour les remplacements en arrêt maladie et 22 agents (4,13 ETP) pour des missions de renfort dans les différents services

Mme CLISSON :

Diapo n°36 : Budget annexe : Régie de transport 55 000 €

- 45 200 € : frais de personnel
- 9 800 € : charges à caractère général

Financés par :

- 5 000 € : recettes d'usagers
- 50 000 € : participation du budget principal

Nous avons eu une augmentation de 11,08 % de la fréquentation des transports en 2016 par rapport à 2015. Il y a eu 5 996 usagers en 2016, 5 398 en 2015 soit 600 personnes de plus ce qui prouve que le Pybus fonctionne bien. Nous avons eu des réparations sur l'année 2016 car le Pybus commence à être vieillissant.

M. LE MAIRE : Merci Brigitte. Avez-vous des questions ?

Mme PROUST : Pour commencer, je souhaite dire que, comme vous, nous souhaitons aller vers une diminution des charges de fonctionnement. Les initiatives qui sont prises en concertation avec les services reçoivent tout notre assentiment. Nous sommes convaincus que tous ces efforts porteront, d'une manière peut-être plus significative, leurs fruits bientôt. Nous tenons à remercier les agents de la collectivité qui sont porteurs d'initiatives dans la réduction de ces dépenses du quotidien. Des marges de manœuvres existent encore. Nous pensons notamment à ce qui préoccupe toutes les collectivités autour de nos charges énergétiques et la rénovation des systèmes anciens, coûteux en fonctionnement, par un matériel performant faisant appel aux énergies renouvelables qui auraient des effets à moyen terme sur nos factures énergétiques. C'est d'actualité, il est possible de mobiliser des partenariats financiers sur ces évolutions.

Par ailleurs, dans l'attention que nous avons pu porter aux chiffres qui nous ont été fournis, il y a des postes qui peuvent devenir exponentiels si nous n'y prenons pas garde. Cela peut être le cas de la communication dont l'enveloppe augmente de 30 % et nous préconisons une certaine mesure dans ce domaine.

Dans tous les cas, cette attention que vous portez aux charges de fonctionnement, nous la portons avec vous.

En second lieu, il s'agit d'aborder les investissements et les choix que vous faites. Nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, nous validons la proposition de faire du cadre de vie des parthenaisiens une priorité. Le bien-être au quotidien des parthenaisiens constitue le fil rouge, la colonne vertébrale de notre engagement municipal.

Par contre, vous et nous ne le voyons pas de la même manière ce qui définit le quotidien des parthenaisiens notre quotidien à nous.

Nos investissements, nous l'avons déjà dit, doivent accorder davantage de moyens à l'amélioration de la voirie. C'est un constat qui est fait chaque année et nous ne nous laisserons pas de le dire car nous sommes en phase avec les habitants sur ce sujet. Cette enveloppe, que nous jugeons insuffisante, doit au minimum être dépensée dans son intégralité, ce qui ne fut pas le cas l'année dernière alors que les besoins sont très importants.

En ce qui concerne l'enveloppe importante fléchée vers l'église Saint-Laurent, nous avons une position de gestionnaire, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas ici d'un débat idéologique mais bien de définir des priorités dans un budget qui est contraint. Evidemment qu'il fallait procéder aux réparations qui pouvaient devenir dangereuses quand un bâtiment de cette envergure tombe en morceaux. Evidemment qu'il faut procéder au nettoyage, assainir et décontaminer quand c'est nécessaire. Par contre, rénover une église de fond en comble ne constitue pas une amélioration fondamentale du quotidien des parthenaisiens à notre sens. Je le répète, c'est bien à partir des contraintes budgétaires et des priorités que nous nous sommes fixées que nous ne validons pas ce choix d'investissement.

En ce qui concerne la refonte du stade Daguerre, nous sommes d'accord que la pratique sportive fait partie du quotidien de beaucoup de parthenaisiens et, qu'à ce titre, c'est un choix d'investissement understandable. Le problème, c'est qu'il pèse trop lourd sur les finances de la Ville de Parthenay et que nous manquons de cofinancements sur ce projet. Vous allez me dire que c'est fini la grande époque où il ne restait plus que 30 % à la

charge des communes sur des projets comme celui-là. Oui et non. Oui, parce-que effectivement tous les partenaires financiers ont des contraintes budgétaires aujourd'hui et non, car si nous regardons comment était financés les derniers projets d'envergure du Département, ils ont su mobiliser des co-financements importants. Je parle, par exemple, de la piscine du Thouarsais ou de la médiathèque du Saint-Maixentais. Donc, c'est possible quand le projet s'inscrit dans des priorités collectives de glaner des co-financements. Puisque cela n'a pas été possible et nous l'avons vu arriver au fur et à mesure que s'affinait le plan de financement, nous aurions dû affiner le projet en fonction de nos moyens. En tous cas, nous ne pouvons pas valider qu'un projet d'une telle envergure pèse aussi fortement à près de 75 % sur les finances de la Ville.

En dernier lieu, vous avez entendu lors du dernier débat budgétaire, notre volonté de mettre le centre-ville au cœur des priorités municipales. Les derniers articles parus dans la presse supposent que nous sommes en phase sur ce principe. Vous annoncez notamment le lancement d'une grande concertation, une intention que nous ne pouvons pas critiquer. Là où nous nous interrogeons, c'est que ce besoin de concertation fait suite à un audit qui a dû lui-même apporter des éléments et fait suite à une enquête annoncée en mai 2016 qui s'intitulait à l'époque «enquête, cadre de vie » dont je peux reprendre les ambitions exactes. Il s'agissait d'une consultation sur 10 mois qui débouchera sur une analyse des résultats qui définiront les projets futurs de la politique de la Ville. Donc, je reprends, une enquête, un audit et maintenant une vaste concertation et je dis stop aux diagnostics, les gens veulent des actes, les commerçants sont des chefs d'entreprise dont le temps est précieux. Nous ne pouvons pas les mobiliser sans cesse sur des concertations qui ne débouchent sur pas grand-chose. Si aujourd'hui nous voulons remettre les gens autour de la table, il faut qu'ils aient l'assurance que nous allons mobiliser des moyens financiers à nos ambitions.

Aujourd'hui, dans le budget qui nous est présenté, il n'y a pas la déclinaison tangible de cette ambition que nous partageons avec vous et qui passerait certainement par une organisation différente du centre-ville. Nous avons été particulièrement attentifs cette année à vous donner notre point de vue d'une manière argumentée et respectueuse. Pour toutes ces raisons, nous ne validerons pas les choix budgétaires qui sont faits pour 2017.

M. LE MAIRE : Juste quelques éléments de réponses et de commentaires sur le budget. Tout d'abord, je remercie Brigitte CLISSON et toute l'équipe du service Finances pour avoir fait un effort pédagogique et bien mettre en avant les masses. Des documents plus précis et détaillés permettant une meilleure compréhension sont à votre disposition au service Finances.

C'est une année de mi-mandat, une année de réalisation, car comme tout le monde le sait dans un mandat il y a souvent 2 ou 3 parties. En tous cas, 2 parties évidentes. Une première, sur la réflexion, la concertation, la mise en place des projets, des études et d'établissement des plans de financement. La 2^{ème} partie, sur la réalisation des projets sachant que cette 2^{ème} partie de mandat n'empêche pas d'autres projets qui ne figurent pas explicitement dans le budget puisque cela n'engage pas aujourd'hui des investissements particuliers comme par exemple le cinéma qui est un dossier sur lequel nous continuons de travailler ainsi que le centre-ville. Ce sont des dossiers qui verront le jour sur cette 2^{ème} partie de mandat.

C'est une année importante car le montant des investissements est le plus élevé soit 7 millions d'€.

La 2^{ème} observation sur votre propos, je dirais que cela commençait bien mais que cela se corse en 2^{ème} partie. Cela commençait bien car effectivement vous approuvez l'ensemble des projets que nous menons. Vous étiez d'accord pour la rénovation d'un stade, sur la rénovation de l'église Saint-Laurent, sur la thématique du centre-ville. Là, vous voulez montrer une distinction et je souligne l'effort de finesse d'esprit ce qui ne me surprend pas. Vous dites que vous êtes d'accord mais pas de cette manière-là. J'aimerais connaître la manière de nous mettre d'accord car si vous dites que pour l'église Saint-Laurent nous devons faire des travaux mais pas ceux que nous faisons, lesquels enlevez-vous ? Sur le stade, vous êtes d'accord pour sa rénovation mais pas de la même manière avec des investissements moins conséquents mais lesquels alors ? Quand on veut investir ailleurs, il faut savoir où prendre l'argent. Vous faites un constat que tout le monde peut faire. Comme il y a une raréfaction de l'argent public dans toutes les collectivités qu'elles qu'elles soient, nous avons plus de mal à financer que nous avons pu le faire dans un autre temps. Votre comparaison n'est pas juste avec la Communauté de communes du Thouarsais car elle a obtenu un très gros financement régional qui était bien au-delà de ce qui était normalement prévu pour à peu près tous les centres aquatiques. Nous n'allons pas dire que l'exception devient une règle. Au contraire, l'exception reste une exception et les plans de financement des piscines, à part celles du sud Deux-Sèvres, et nous connaissons les raisons pour lesquelles elles ont été bien financées par la Région il fut un temps, ce qui ne serait plus le cas aujourd'hui pour des raisons politiques évidentes.

Je trouve le procédé à la fois dans un 1^{er} temps constructif et déconstructif dans un 2^{ème} temps car je ne connais pas votre proposition alternative. Le stade est un équipement qui date de plus de 50 ans et qui était à construire en totalité. Or, à aucun moment, que ce soit dans les commissions sport, les comités techniques ou les comités de pilotage, je n'ai entendu de voix dissidente en présentant des propositions alternatives. Il faut être objectif sur ce

dossier. Il n'y avait pas de solution alternative. Nous réalisons le nouveau stade de manière optimale, à moindre coût et de qualité. Cet équipement sera le 2^{ème} équipement sportif du Département et je pense que Parthenay et la Gâtine le méritent.

Le 3^{ème} point, nous en parlerons tout à l'heure, concerne la fiscalité. Cette année encore, je vous proposerai de ne pas augmenter les taux de fiscalité. C'est difficile et compliqué. Depuis 13 ou 14 ans, nous n'avons jamais augmenté les taux ce qui est une gageure car il y a peu de collectivités qui ont réussi cette performance. Je pense que c'est grâce aussi, et je vous rejoins parfaitement puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire, aux agents de la collectivité que je remercie de faire montre d'une économie de gestion au quotidien assez remarquable et d'une conscience particulière quant à l'utilisation prudente de l'argent public sur chaque investissement, chaque dépense est examinée. Ils nous alertent à chaque fois qu'il y a une difficulté particulière. Un groupe de travail nommé MAGI 360 permettant de voir en totalité la faisabilité, l'intérêt, l'opportunité de la dépense pour justifier la décision a été mis en place. C'est une gestion et une surveillance au quotidien et je tiens à remercier la direction générale pour avoir instauré ce système.

Je voulais à la fois féliciter les élus et les services pour ce budget 2017 car il est important et axé sur les investissements d'avenir. Il faut avoir une certaine fierté de ce budget car il n'a pas été facile à monter et aller chercher des financements extérieurs, vous l'évoquiez tout à l'heure, ce n'est pas aisé. Sachez que les financements sont mobilisés autant que faire se peut et il n'y a pas de sources de financements qui sont omises. Après, les collectivités qui financent ont aussi des priorités. Le Département a ses priorités, la Région aussi etc. Ce n'est pas pour autant que les équipements que l'on vous propose de financer le sont insuffisamment ou mal. Il faut être convaincu que le maximum est fait.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Adopté par 25 voix pour et 7 contre.*

o0o

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 17,70 %

Taxe foncière – propriétés bâties : 29,45 %

Taxe foncière – propriétés non bâties : 75,17 %

M LE MAIRE : Je vous propose, cette année encore, de maintenir les taux tels qu'ils sont aujourd'hui. Vous avez reçu un document complémentaire indiquant les bases.

Mme CLISSON : Cela fait une augmentation de 1,01 % par rapport à 2016.

**Adopté par 25 voix pour et 7 contre.*

M. LE MAIRE : Vous êtes contre le maintien ?

Mme PROUST : Comme l'année dernière et comme l'année d'avant, dans la mesure où nous ne votons pas le budget, nous ne votons pas les taux qui y sont affectés. C'est une question de cohérence.

M. LE MAIRE : Ce sont deux choses différentes.

Mme MAGNAVAL : Nous ne voyons pas les choses de la même façon.

M. LE MAIRE : J'y attache de l'importance.

Mme MAGNAVAL : Nous essayons d'être cohérents dans nos prises de position.

M. LE MAIRE : Je fais une observation sur ce que vous estimez être de la cohérence ce qui n'est pas le cas pour moi. Effectivement, vous pouvez ne pas être d'accord sur les orientations budgétaires, sur le fonctionnement et les investissements en disant que vous feriez différemment. Vous pouvez considérer que ce que vous auriez fait comme investissement, cela aurait nécessité une augmentation des taux donc vous pourriez, par principe, dire que vous souhaiteriez qu'il y ait plus de recettes pour la Ville de Parthenay.

Mme MAGNAVAL : Ce n'est pas ce que nous avons dit et ce n'est pas ce que nous avons l'intention de dire. Je ne sais pas pourquoi vous vous lancez dans cette discussion.

M. LE MAIRE : Nous pouvons débattre. Vous avez dit que c'était cohérent, ce que je considère ni cohérent ni lié.

o0o

4 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT

Mme CLISSON : Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde des crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les articles L 2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'actualiser les Crédits de Paiement 2017 des Autorisations de Programme suivant les tableaux joints,
- de clôturer l'AP 5001 « Requalification quartier de la gare ».

Présentation du tableau « Millésime 2015 » :

Pour l'année 2017 :

- travaux du quartier Saint-Paul : comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons faire glisser 88 385 € sur 2018 car 146 000 € devraient suffire pour terminer les travaux en cours sur l'année 2017
- requalification du quartier de la Gare : nous vous proposons de suspendre cette AP/CP en laissant tout de même 30 000 € au budget primitif. C'est un projet qui est porté par l'association Tourisme en Gâtine et nous n'en maîtrisons pas l'évolution. Ce projet n'avance pas comme nous le souhaiterions
- construction d'un nouveau stade : nous étions à 3 068 000 € et nous vous proposons de décaler 832 000 € de 2018 sur 2017 car le chantier avance bien. Nous avons une livraison prévue fin 2017 donc nous devrions en payer une partie importante sur cette année-là. Garder 1 172 917 € sur 2018 et 3 900 000 sur 2017 nous paraît nécessaire
- Eglise Saint-Laurent : en fonction de l'évolution du chantier et des factures que nous recevons, nous estimons que 700 000 € seront suffisants pour payer les factures des travaux. Nous ferions glisser 281 000 € sur 2019, soit en fin de chantier
- Mise aux normes des locaux espaces verts : nous restons sur notre enveloppe de 200 000 €. Ce chantier sera réalisé sur 2017
- Aménagement de l'hôtel de ville : Les travaux ne devraient pas commencer sur 2017 donc nous gardons 70 000 € pour les frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage. Nous décalerons 221 000 € sur 2018 qui sera l'année de réalisation des travaux
- Travaux Palais des Congrès : nous avons eu des montants de réalisation de travaux inférieurs à nos prévisions. Il reste à faire des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité du Point d'Accès Internet mais 28 000 € devraient suffire sur cette ligne

Lorsque nous reprendrons le compte administratif au mois de mai, en fonction des chiffres réalisés en 2016 par rapport aux prévisions, nous étalerons les reliquats.

Présentation du tableau « Millésime 2016 »

Sur le programme 2016, nous avons toujours les 300 000 € annuels de travaux de voirie qui sont reconduits sur 2017 et les années à venir.

Concernant l'Ad'AP, aucun travaux n'a été facturé sur l'année 2016. Des travaux ont été enclenchés sur la fin de l'année mais nous n'avons pas encore reçu les factures correspondantes. Nous allons donc laisser 257 000 € pour 2017.

Mme MAGNAVAL : L'année dernière, vous nous aviez donné un tableau qui était plus complet où les recettes étaient indiquées. Serait-il possible de l'avoir cette année ? Cela donnait un bon aperçu des financements.

Mme CLISSON : Oui.

Mme MAGNAVAL : Cela permet de voir comment tout cela évolue et ce que vous arrivez à récupérer notamment pour le stade Daguerré. Avec ce tableau, nous pouvons suivre l'évolution au fur et à mesure des travaux.

Quand il y a des travaux d'accessibilité pour l'hôtel de ville ou pour l'église, comment faites-vous pour choisir ? Vous le mettez dans l'Ad'Ap ou dans chacun des travaux ?

M. ROUVREAU : C'est lié à chaque bâtiment. A chaque fois qu'un montant concerne l'Ad'Ap, il vient en diminution du montant total. C'est un sujet que nous aborderons lors de la prochaine commission travaux où nous aurons un schéma plus précis.

Mme BELY : Pour compléter ce qui vient d'être dit, mais vous venez de dire que nous le verrons en commission, si nous enlevons 64 000 € de l'Ad'Ap, quels sont les travaux qui ne seront pas réalisés ? Par rapport au tableau qui nous a été remis en commission, nous ne savons pas très bien où nous en sommes entre ce qui est fait et ce qui n'a pas été fait pendant l'année 2016 car j'ai l'impression qu'un certain nombre de choses seront décalées sur l'année 2017.

M. ROUVREAU : Avant de penser à ce que nous ne ferons pas, il faut se demander ce que nous allons faire ?

Mme BELY : Il va falloir que nous retravaillions ce sujet en commission travaux car nous ne savons plus où nous en sommes. Nous avons passé, il y a peu de temps, un marché pour la voirie qui est de 400 000 € et non de 300 000 €. La semaine dernière, nous avons parlé de 400 000 € par an. Là, je vois apparaître 300 000 €.

M. ROUVREAU : Il y a 300 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement.

Mme BELY : Ce n'est pas suffisant à notre avis.

**Adopté par 25 voix pour et 7 contre.*

o0o

5 - ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 2 504,70 € qui n'a pu être recouvrée par le trésor public pour les motifs suivants : liquidations judiciaires (titres concernant l'utilisation du domaine public).

Ce sont principalement des bars et restaurants qui ne se sont pas acquittés de leur dû pour l'utilisation du domaine public.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

6 - FIN DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS D'ASSISE DE L'USINE D'EAU ET DU CHATEAU D'EAU DE LA BOUTROCHERE

Mme CLISSON : Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la Ville de Parthenay au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour la compétence « eau potable » ;

Vu la mise à disposition, par la Ville de Parthenay au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, de l'usine d'eau et du Château d'eau de la Boutrochère, situés sur la Commune d'Azay-sur-Thouet ;

Considérant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

Considérant la démolition du château d'eau et de l'usine d'eau potable, et par conséquent, leur désaffectation totale pour l'exercice de la compétence « eau potable » ;

Il convient d'acter, par procès-verbal, la restitution à la Ville de Parthenay, de l'usine d'eau et du Château d'eau de la Boutrochère, cadastrés section D, numéros 683, 684 et 685, sur la Commune d'Azay-sur-Thouet.

Au jour de la restitution, fixée au 1^{er} avril 2017, ces biens sont estimés comme suit :

- Parcelle cadastrée section D, numéro 683 : 200 €
- Parcelles cadastrées section D, numéros 684 et 685 : 4 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition de l'usine d'eau et du Château d'eau de la Boutrochère, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE

7 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – RECONDUCTION DE L'OPERATION - APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. GUILLEMINOT : Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine pour le financement de bourses au permis de conduire des jeunes parthenaisiens.

Différents avenants ont été conclus :

- avenant n° 1 : prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016 et augmentation du nombre de bourses à 8 supplémentaires,
- avenant n°2 : augmentation du nombre de bourses à 2 supplémentaires pour l'année 2016,
- avenant n°3 : augmentation du nombre de bourses à 2 supplémentaires pour l'année 2016.

Considérant le succès de l'opération et l'attribution de l'intégralité des bourses prévues pour l'année 2016, la commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » réunie le 28 février 2017 propose au Conseil Municipal :

- de reconduire cette action pour l'année 2017,
- d'attribuer une subvention de 4 800 € à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine correspondant à l'attribution de 8 bourses au permis,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et la Ville de Parthenay,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 920-02042-6574.

Il y a eu une modification de la convention suite à la dernière commission des affaires générales qui propose qu'en contrepartie de ces aides, les bénéficiaires réalisent le bénévolat prioritairement au sein des services de la collectivité.

M. LE MAIRE : Ne prendront pas part au vote Mmes LARGEAU, PRESTAT-BERTHELOT, M. DEVAUD et moi-même.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

8 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de la vacance d'un poste au Chantier d'insertion du CIAS, il est proposé, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 27 mars 2017, la mise à disposition :

► d'un agent de la Ville de Parthenay dans les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

M. Erick BERNARDEAU, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à raison de 17h30 à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de 1 an pour des missions au chantier d'insertion de :

- Encadrement et animation,
 - Encadrer et animer les salariés en insertion professionnelle sur l'Atelier Mode d'Emploi,
 - Accompagner ces salariés dans leur parcours d'insertion, dans le cadre de la politique sociale menée par le CIAS,
- Gestion des stocks,
 - Gérer du matériel, des matériaux, des fournitures nécessaires au bon fonctionnement du chantier.

Une convention sera conclue avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conventions ou avenants aux conventions à conclure avec les collectivités concernées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

9 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre du projet de développement du service des sports, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 1^{er} septembre 2017, un poste d'adjoint technique ou agent de maîtrise, selon le profil du recrutement, à temps complet, pour occuper des missions d'entretien et de suivi des équipements sportifs et leur maintenance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Quel est le projet de développement du service des sports ?

M. DEVAUD : Le projet est d'avoir un technicien attaché directement au service des sports et apte à suivre l'entretien et le suivi des équipements sportifs.

M. ROUVREAU : La difficulté que nous rencontrons aujourd'hui, c'est qu'à chaque fois qu'il y a une demande d'intervention du service des sports sur différents bâtiments, nos agents ne peuvent pas intervenir suffisamment rapidement. Ils ont une programmation de travaux définie qui ne leur permet pas toujours de pouvoir intervenir ailleurs. C'est pour cela que nous souhaitons avoir une personne rattachée au service des sports mais qui travaillerait en complément sur les autres activités de la collectivité notamment lors de manifestations importantes.

**Adopté à l'unanimité.*



SCOLAIRE

10 - EVOLUTION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu les articles L212-1 et L212-7 du code de l'éducation relatif aux compétences des communes et EPCI en matière d'école et classes élémentaires et maternelles ;

Vu l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales relatif à la création et à l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2002 approuvant la sectorisation scolaire ;

Vu l'avis du Préfet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°CM116 du 20 octobre 2016 donnant un avis favorable à la fermeture de l'école Montgazon ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG251 du 27 octobre 2016 prononçant la fermeture de l'école Montgazon ;

Considérant la nécessité d'adapter la sectorisation scolaire pour tenir compte de la fermeture du groupe scolaire Montgazon à la rentrée de septembre 2017 et assurer le redéploiement des élèves, nouveaux inscrits, sur le territoire, tenant compte des éléments et objectifs suivants :

- la capacité d'accueil des groupes scolaires,
- un partage équilibré des effectifs,
- conforter le groupe scolaire Jacques Prévert,
- maintenir les fratries dans les mêmes établissements,
- conserver une cohérence géographique.

Considérant les réflexions menées par un groupe de travail, émanant de la commission de dérogation, composée des directeurs d'établissements, de représentants des parents d'élèves, de l'inspectrice de l'éducation nationale, de la Vice-Présidente déléguée aux affaires scolaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et d'élus communaux, ayant validé la proposition ci-après exposée ;

Considérant que le redéploiement des enfants actuellement scolarisés à Montgazon ainsi que leurs fratries fait l'objet d'une dérogation systématique et d'une concertation menée sur la base d'une enquête auprès des familles ;

Considérant la proposition d'évolution retraduite dans les plans et tableaux des rues joints consistant en une restructuration géographique de la sectorisation :

- la rue du Sépulcre constitue la nouvelle limite entre les secteurs des écoles de la Mara et de Jules Ferry,
- la rue du Marchioux constitue la limite entre les écoles Gutenberg et la Mara,
- l'affectation des communes extérieures évolue notamment pour conforter l'école Jacques Prévert avec l'ajout de quartiers résidentiels de Châtillon-sur-Thouet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de nouvelle sectorisation scolaire communale et de la rendre applicable à la rentrée scolaire 2017/2018 aux inscriptions nouvelles (hors fratries déjà scolarisées à Montgazon), conformément aux plans et tableaux annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Présentation du document annexe :

Diapo n°1 : Les fondamentaux d'une carte scolaire :

- 1) Consiste à mettre en adéquation des capacités et des besoins concernant la répartition des élèves, la gestion des bâtiments et l'affectation du personnel enseignant
- 2) Un levier à la marge : sur les nouvelles inscriptions uniquement des citoyens qui arrivent de l'extérieur puisque ceux qui sont déjà sur Parthenay et qui ont des aînés dans les écoles, les plus jeunes suivent les aînés
- 3) C'est un levier qui n'a d'effet immédiat mais qui, à moyen terme, peut éviter que les groupes scolaires soient en perte de vitesse

Diapo n°2 : Evolution des effectifs scolaires à Parthenay

Evolution des effectifs de 1996 à 2016. Nous avons perdu environ 200 élèves sur cette période avec des hauts et des bas. A la rentrée dernière, en septembre 2016, nous avons perdu 71 élèves par rapport au mois de juin 2016. La fermeture de classe était un risque pour tous les groupes scolaires à la rentrée 2017. La carte scolaire qui a été présentée au dernier CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du mois de mars permet d'en sauver un certain nombre. Nous avons la fermeture des 5 classes de Montgazon mais nous avons 3 ouvertures de classes plus un poste d'enseignant à la Mara. Il reste 4 enseignants alors que nous aurions pu perdre 3 classes sur Parthenay.

Diapo n°4 : Les conséquences du transfert de compétence

L'exercice de la compétence scolaire au niveau intercommunal a permis une harmonisation des tarifs et des services sur les 29 écoles de la Communauté de communes. Une répartition des effectifs permet un équilibre sur le territoire. Nous nous apercevons que la baisse de la démographie scolaire est commune au territoire. Le territoire dont les effectifs se stabilisent est celui de Secondigny mais les autres sont en baisse tout comme le secteur de Parthenay.

Diapo n°6 : Bilan de l'application de la carte scolaire actuelle

A la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016/2017 :

- l'école Jules Ferry avait 70 élèves pour une capacité d'accueil de 240,
- l'école Jacques Prévert avait 169 élèves pour une capacité d'accueil de 210,
- l'école Gutenberg avait 238 élèves pour une capacité d'accueil de 250,
- l'école La Mara avait 105 élèves pour une capacité d'accueil de 240
- l'école Montgazon 110 élèves

Il y a un fort nombre d'enfants qui sont domiciliés en dehors de Parthenay :

- école Jules Ferry : 21
- école Jacques Prévert : 52
- école Gutenberg : 26
- école la Mara : 32
- école Montgazon : 40

Il y a également 3 classes ULIS :

- école Jacques Prévert : 1 classe de 11 élèves
- école Gutenberg : 1 classe de 10 élèves
- école Montgazon : 1 classe de 10 élèves

Diapo n°7 : Résultats d'enquête sur le redéploiement des élèves de Montgazon

Le service scolaire de la Communauté de communes a transmis un questionnaire à tous les parents d'élèves de l'école Montgazon afin de recenser les vœux de chacun pour l'inscription des enfants en septembre. Nous avons donné le choix d'inscription sur les écoles La Mara, Jules Ferry, Jacques Prévert ou sur les communes alentours

lorsqu'ils y étaient domiciliés. Nous avons, dans un premier temps, reçu 92 % de réponses. Les souhaits étaient les suivants :

- école La Mara : 35
- école Jules Ferry : 21
- école de Pompaire : 8
- école du Tallud : 10
- école Saint- Joseph à Parthenay : 4
- école Gutenberg : 3
- école Jacques Prévert : 2
- école de Châtillon-sur-Thouet : 2
- école hors CCPG : 1

Au mois de décembre, l'inspectrice de l'Education Nationale préconisait que nous déplaçons la classe ULIS composée de 10 élèves à l'école Jules Ferry. Il y a 15 CM2 actuellement à Montgazon qui iront au collège à la fin de l'année scolaire.

Diapo n°8 : Le bilan du groupe de travail du 18/11/2016

Nous avons soumis 3 hypothèses au groupe de travail :

- 1) Affectation d'une école à un niveau : faire une école maternelle et une école élémentaire. C'était irréalisable car cela séparait les fratries et posait un problème de transport pour les familles insoluble
- 2) Restructurer en fonction de la mobilité : maintenir les enfants de Parthenay dans l'école du centre soit sur La Mara. Les enfants venant de l'extérieur de Parthenay regroupés sur Jules Ferry. Nous avons eu un avis défavorable de l'IEN et le groupe de travail n'a pas retenu cette solution.
- 3) Restructuration géographique : un partage adéquate des effectifs permettant de réaffecter des enfants à l'école Jacques Prévert mais de façon limitée, de garder les fratries regroupées. Cette solution a été retenue par le groupe de travail le 24 janvier 2017.

Diapo n°9 : Hypothèse retenue : Restructuration géographique

- La rue du Sépulcre servira de délimitation pour les enfants à diriger vers La Mara et Jules Ferry et la rue du Marchioux vers Gutenberg et la Mara. Là, il s'agit de la diapositive du 24 janvier. Depuis, tout cela a été affiné par rapport aux rues
- Diriger tous les enfants provenant de l'extérieur de Parthenay zone Est vers Prévert, pour les nouvelles inscriptions (La Peyratte, Gourgé, Viennay et au-delà). Il y avait une particularité sur La-Chapelle-Bertrand et Saurais.
- Diriger les enfants en provenance de Pompaire, Beaulieu-sous-Parthenay et Soutiers vers La Mara
- Diriger les enfants en provenance d'Azay-sur-Thouet, Saint-Aubin-le-Cloud, Le Tallud, Saint-Pardoux vers Jules Ferry
- Accueillir la classe ULIS à Jules Ferry

Diapo n°11 : Hypothèse retenue : Restructuration géographique

Limite rue du Sépulcre entre Jules Ferry et La Mara au niveau de la rue de la Grève.

Pour le boulevard Ambroise Paré, nous avons fait le choix, afin de faciliter le co-voiturage, de diriger les enfants habitant les deux côtés de la rue sur La Mara. La rue des Maisons Blanches, du Porteau Rouge etc iront sur Jules Ferry.

Diapo n°12 : Hypothèse retenue : Restructuration géographique

Limite rue du Marchioux, entre La Mara et Gutenberg, au niveau des numéros 32/29 rue Henri Laborde. La première partie de la rue du Marchioux ira sur Gutenberg.

Diapo n°13 : Hypothèse retenue : Restructuration géographique

Il vous est présenté l'affectation des communes extérieures sachant que nous avons redécoupé l'accès de la commune de Châtillon-sur-Thouet. L'avenue de la Morinière fera la séparation. Ceux qui résident à l'ouest de l'avenue de la Morinière iront à Jules Ferry s'ils désirent être scolarisés sur Parthenay. Ceux qui sont à l'est sur ce plan, iront à Jacques Prévert.

Diapo n°15 : Sur la commune de La-Chapelle-Bertrand, il n'y a pas d'école. Les enfants sont scolarisés sur Parthenay, à l'école de la Mara. Il y avait une délibération du Conseil Municipal de La-Chapelle-Bertrand datant de 2008 fixant les élèves sur La Mara. Madame le Maire de La-Chapelle-Bertrand a souhaité que cela reste comme ça car cela allongeait le temps du transport scolaire s'ils étaient scolarisés dans une autre école. Notre idée était de les mettre sur Jacques Prévert car il y a un déficit d'enfants sur cette école. Vu le souhait de la commune de la Chapelle Bertrand, les enfants arrivant par le car continueront d'être scolarisés à La Mara. Quant à la commune de Saurais, quelques enfants viennent sur Parthenay mais la majorité est scolarisée sur la commune de La Peyratte. Ils ne sont donc pas concernés par cette répartition géographique.

Donc, la répartition des communes sera la suivante :

- Pompaire, Beaulieu-sous-Parthenay, Soutiers et Saurais : La Mara*
- Amailloux, Azay-sur-Thouet, Saint-Aubin-le-Cloud, Le Tallud, Saint-Pardoux : Jules Ferry*
- Viennay, Gourgé et La Peyratte : Jacques Prévert*

M. CHEVALIER : Nous devons vous avouer avec une grande sincérité, chers collègues élus, que cette délibération nous a beaucoup interrogé et a suscité, lorsque nous avons préparé ce Conseil Municipal, un débat constructif entre nous. Débat qui a été centré sur notre cohérence lorsque nous votons les délibérations du Conseil Municipal. Il ne vous aura pas échappé que nous nous étions opposés fermement à la fermeture de l'école Montgazon. Nous ne reviendrons pas sur notre argumentaire pour justifier nos raisons. Lors du vote, par un exposé brillant et pertinent, Magaly PROUST avait su justifier les raisons pour lesquelles nous nous opposions. C'est pourquoi, par cohérence, nous aurions dû voter contre cette délibération puisqu'elle est la conséquence directe de la fermeture de l'école Montgazon. Néanmoins, après réflexion, nous considérons que l'élu se doit avant tout de dépasser l'émotion et la parfois difficile acceptation d'une bataille perdue. Nous savons que la passion et la raison, parfois, sont contraires mais parfois aussi lorsque nous défendons des convictions profondes, il est difficile de dissocier les deux.

Malgré tout, nous nous devons de dépasser cela et décider avec pragmatisme et objectivité les raisons pour lesquelles nous allons vous donner un avis favorable à cette décision. Aussi et c'est important, nous devons prendre en considération les réflexions menées par le groupe de travail qui a élaboré la nouvelle carte scolaire. La fermeture de l'école Montgazon a été votée à l'unanimité par la majorité municipale. La minorité municipale veut pouvoir agir en responsabilité pour avoir désormais comme unique ambition une vision pour l'avenir de Parthenay et, en l'occurrence, concernant ce sujet, une vision pour l'avenir des écoles de Parthenay. Je pense que nous nous accorderons tous sur le fait que la fermeture d'une classe ou la fermeture d'une école n'est jamais une bonne nouvelle pour la collectivité puisque nous ne souhaitons absolument pas et j'espère que vous aussi, qu'un Montgazon numéro 2 apparaisse dans l'avenir à Parthenay.

Par conséquent et comme je viens de vous le dire au préalable, nous voterons favorablement cette délibération car l'enjeu est pour nous de conserver le plus grand nombre de classes et de ne plus fermer d'école à Parthenay.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Notre but est de maintenir les écoles restantes mais il est vrai que les effectifs posent problème. Sur Jacques Prévert, le directeur est très inquiet. Il y a beaucoup de personnes qui déménagent. Le couperet n'est pas passé loin au dernier CDEN pour Jacques Prévert. Il n'y a pas de fermeture conditionnelle mais, en fonction des effectifs, nous risquons cette fermeture. Nous sommes inquiets de cette situation. Le DASEN fait en fonction des postes qu'il a à disposition. Entre juin et septembre 2016, les Deux-Sèvres ont perdu 460 élèves en maternelle et élémentaire.

Cette année, nous avons des effectifs en CE1 assez importants mais pour les autres sections, les classes sont en dessous de 20 et ceci dans chacun des groupes scolaires.

M. LE MAIRE : Je vous incite, dans la préparation des conseils, à vous réunir souvent et à réfléchir avant par souci de cohérence. Je sais que ce sont des choix qui ne sont pas faciles.

**Adopté à l'unanimité.*



ARCHIVES

11 - ACCEPTATION DE DONNÉES D'ARCHIVES

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Monsieur Albéric VERDON souhaite faire don aux archives de la Commune les documents suivants :

Cote	Description	Dates
1	Registre Copie de Lettres d'huissier : Gabriel Ménard 1915-1917	500 pages
2	Courrier de l'Ouest	23 mars 1970
3	Courrier de l'Ouest	23 et 24 avril 1977
4	2 plans parcellaires de Parthenay pour estampe association Saint-Jacques	de 1836
5	1 classeur photos et négatifs de Parthenay Planches contact – bastille de Richemont – Poudrière	1987-1992
6	Album photos fouilles de la Tour du Corps de Garde	1987
7	2 Factures de SA Briqueterie AYRAULT	de juin et septembre 1976
8	1 facture Pédro MORALES plâtrerie – carrelage à Pompaire	de juillet 1977
9	18 photos du boulevard de l'Artillerie	[1986-1988]
10	10 photos plan de Parthenay et 5 grandes photos fouilles (dans une grande enveloppe noire)	
11	Une pochette de 26 photos sur porte d'accès château de Bressuire et Thouars	[1986-1988]
12	Une pochette de photos de la Tour Poudrière fouille et restauration – Porte de la Citadelle et de l'Eglise Sainte-Croix	[1986-1988]
13	Une pochette de 31 photos fouilles de la Tour de la Poudrière	[1986-1988]
14	Une pochette de 32 photos prises au moment du creusement des Tours de fondation de la Maison de retraite	Printemps 1987
15	Une pochette de 66 photos PCG fouilles	1987
16	1 boîte de 31 diapos thème sur l'eau	
17	1 boîte de 41 diapos thème sur l'eau : Château d'eau du Stade Daguerre, château d'eau Brisset	
18	1 boîte de 45 diapos thème sur l'eau : source de la Cadorie, plan du pompe, plan des archives, puits place du vauvert, pompe du faubourg Saint-Jacques	
19	1 boîte de 50 photos de fouilles Château	[1986-1988]
20	1 boîte de 60 photos de fouilles Parthenay- Bastille	[1986-1988]
21	1 pochette de 5 photos avec négatifs de fouilles château	
22	Fichier inventaire photos patrimoine	

Après avis favorable de la commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » réunie le 28 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don d'archives émanant de M. Albéric VERDON.

Pour la plupart, ce sont des photos qu'il a prises lorsqu'il faisait partie de l'équipe des fouilles du château.

Les documents ont été visés par le directeur des Archives et ont un intérêt pour la collectivité.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

MUSEE

12 - INVENTAIRE DES COLLECTIONS

Mme LAMBERT : L'équipe du musée municipal procède au travail d'inventaire des collections depuis 2005 (ainsi qu'à son informatisation) et a présenté l'état d'avancement de cette action lors des commissions Culturelles et Urbanisme, ainsi qu'en Conseil Municipal (séances du 18 décembre 2008, 16 décembre 2010 et 20 juin 2014) ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004) ;

Considérant que les dépôts de particuliers ne seront pas renouvelés, suivant les prescriptions de l'Etat ; Etant précisé que l'inventaire est édité en deux exemplaires, chaque page étant numérotée, sans ajout, retrait, rature ou déchirure, que chaque page est paraphée par le responsable du musée municipal et que cet inventaire est daté et signé sur la page de garde ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'inventaire des collections du musée municipal de Parthenay avec les nouvelles acquisitions selon la réglementation en vigueur pour la période 2014-2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

13 - PROGRAMMATION MUSEALE 2017

Mme LAMBERT : La commission « Urbanisme – patrimoine - commerce local – musée », réunie le 9 mars 2017 a donné un avis favorable à l'organisation de plusieurs manifestations publiques pour l'année 2017, comme suit :

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

« Les Métamorphoses », d'après Ovide

Du 6 janvier au 2 avril

Le musée de Parthenay organise une exposition temporaire illustrant l'ouvrage d'Ovide à travers les collections d'art conservées dans les musées de l'ancienne région Poitou-Charentes. Un support de visite est édité pour l'occasion et offert aux visiteurs.

« Les métamorphoses vues par les élèves de l'Ecole d'Arts Plastiques »

Du 7 au 30 avril

Les élèves de l'Ecole d'Arts Plastiques de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine vont travailler sur le thème des Métamorphoses et présenter leurs œuvres au musée.

« La faïencerie d'art de Parthenay – 2e volet : Henri Amirault »

Du 14 mai au 1^{er} octobre

Cette manufacture fût importante pour Parthenay de par sa qualité exceptionnelle. Après M. Jouneau, le musée va mettre à l'honneur ce patrimoine remarquable au travers de l'œuvre d'Henri Amirault, peintre amateur et faïencier.

Un catalogue d'exposition de 254 pages sera édité et mis en vente à la boutique au prix de 20 €. Un cahier pédagogique sera aussi édité et distribué gratuitement auprès des scolaires. Des stages d'initiation au décor sur céramique seront organisés dans ce cadre avec le concours d'un artisan local.

« L'abbaye des Châtelliers »

A partir du 13 octobre et jusqu'en janvier 2018

Unique abbaye cistercienne du département des Deux-Sèvres, située en Gâtine, cet édifice majeur reste assez méconnu du grand public. L'occasion de la publication d'un ouvrage par M. Camuzard, chercheur universitaire, nous permet de présenter ce monument et son histoire à partir des dernières connaissances.

EVENEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX

- Lancement de l'application «Visite Patrimoine» dès le 10 avril développée par la DRAC et l'IUT de La Rochelle en partenariat avec le Conseil des musées qui fédère les musées labellisés « musées de France ». C'est un outil qui permet de mettre en valeur le patrimoine des villes et pays d'art et d'histoire. Cela permet aussi de faire le lien entre le patrimoine et les collections du musée. Cette application fait découvrir la Ville au travers de plusieurs parcours ayant des thématiques différentes. Il faut charger l'application et ensuite il est possible de choisir son parcours avec les points d'intérêt. Les parcours ne sont pas orientés, chacun fait comme il veut. L'application est géolocalisée et nous pouvons voir tous les points en sachant où l'on se trouve. Arrivé au point d'intérêt il y a une description du monument avec une petite anecdote. Il y a également des photos des collections du musée pour inciter à venir visiter le musée en relation avec ce monument ou en plus. L'application comporte 4 onglets : accueil avec les parcours du moment, les points d'intérêt, les parcours à choisir, les photos que chacun peut mettre et partager sur les réseaux sociaux. Pour le moment, un parcours est proposé sur l'application de Parthenay. Le musée travaille actuellement sur un nouveau parcours qui sera disponible en juillet 2017.
- Les journées européennes des métiers d'art, en avril
- Le FLIP au musée, prévu en juillet, avec de nombreuses animations pendant le festival
- Journées européennes du patrimoine mi-septembre.

NATURE DE L'OPERATION	COUT DE L'OPERATION	RECETTES
EXPOSITIONS : - Métamorphoses - Les métamorphoses vues par les élèves de l'EAP - La faïencerie d'Henri Amirault - L'abbaye des Châtelliers	5 000 € 500 € 5 000 € 2 500 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 2 000 € Vente catalogue (100 ex) 2 000 €
Animations et événements culturels	2 000 €	VILLE 8 000 €
PUBLICATION Catalogue Faïenciers vol. II	10 000 €	PAYS DE GATINE (financement Feader) 13 000 €/an
TOTAL	25.000 € TTC	25 000 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme d'animations 2017 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Départemental et du Leader via le Pays de Gâtine,
- d'approuver le tarif de 20 € pour le catalogue d'exposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017.

Mme BELY : Il me semble que c'est un financement LEADER et non FEADER. Il y a une erreur.

Mme LAMBERT : Effectivement, il s'agit d'une erreur de frappe.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

14 - VALORISATION DES COLLECTIONS DES FAIENCES DE PARTHENAY - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme LAMBERT : Le musée municipal porte actuellement un projet de valorisation des collections des faïences de Parthenay. Créées entre 1882 et 1916 à Parthenay, les faïences fines et les porcelaines de Parthenay connaissent encore aujourd'hui une forte renommée. Cette manufacture d'art s'est inspirée des mythiques faïences de la Renaissance mais a aussi produit des œuvres uniques évoluant jusqu'à l'Art Nouveau. Primé à l'époque lors des expositions universelles. Ce patrimoine mérite la fierté de nos concitoyens, dont nombreux ignorent son existence.

Cette opération consiste, pendant 3 années consécutives, à mettre en valeur cette collection à l'aide de plusieurs outils de médiation :

- Proposition d'ateliers de découverte et mise en pratique du décor sur faïence (pour les adultes), en partenariat avec un artisan local, lors de deux stages,
- Possibilité d'intervention de l'artisan lors de projets avec les groupes scolaires,
- Mise en place de valises pédagogiques, en lien avec les impressions 3D,
- Edition d'un livret pédagogique illustré pour les jeunes publics (1 livret),
- Edition d'un catalogue raisonné des œuvres pour chaque faïencier (3 catalogues)

Une demande de subvention européenne peut être déposée concernant l'ensemble du projet (frais de personnel concernant le travail de préparation et de conception du projet global de ces trois expositions, et les frais de réalisation des expositions, animations, édition des 3 catalogues et du cahier pédagogique).

Type de dépense	Montant TTC	Département	Leader Europe	Ville
Frais de personnel	*4 388,84 €			10 288,84 €
Exposition	8 000,00 €			
Animation	6 000,00 €			
Edition (catalogue, cahier pédagogique, invitations, affiches)	33 000,00 €	2 000 €		
Total	51 388,84 €	2 000 €	39 100 €	10 288,84 €

* Les frais de personnel englobent :

- le temps de préparation et de recherches documentaires, le temps de visites et des ateliers d'un apprenti, pour un total de 42 heures de travail (à 7,03 €/h = 295,26 €),

- le temps de conception du cahier pédagogique, les rencontres avec les prestataires et enseignants et l'accueil des scolaires, ainsi que le montage et démontage des expositions de l'animatrice culturelle, pour un total de 73 heures de travail (à 18,86 €/h. = 1 376,78 €),
- le temps de conception du projet des expositions et du catalogue, sa rédaction, le suivi administratif, les réunions d'équipe, le transport des œuvres et le montage et démontage des expositions du conservateur, pour un total de 80 heures de travail (à 33,96 €/h. = 2 716,80 €).

La demande de subvention européenne de 39 100 € peut être déposée auprès du Pays de Gâtine dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver le projet du musée municipal, de mise en valeur d'un patrimoine local d'exception : les faïences,
- d'indiquer que la Commune est compétente pour porter ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière et notamment à déposer auprès des services compétents une demande de subvention européenne LEADER,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

URBANISME

15 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Mme LAMBERT : Vu la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR, notamment l'article 163 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine tels qu'arrêtés au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux Communautés de communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi (soit au 27 mars 2017) sauf opposition d'une minorité de blocage d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population ;

Considérant que la loi ALUR prévoit que les Communautés de communes créées trois ans après la publication de la loi sont compétentes de plein droit en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » ;

Considérant que le plan local d'urbanisme est un outil essentiel d'aménagement du territoire et de planification, qui dans un souci de cohérence, doit être travaillé à l'échelle territoriale la plus adaptée ;

Considérant que la construction du projet communautaire nécessite un temps de réflexion avant l'engagement dans l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Dans un souci de cohérence territoriale et d'efficacité d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Urbanisme – Patrimoine - Commerce local et Musée » réunie le 9 mars 2017 :

- de s'opposer, comme le prévoit la loi ALUR, au transfert systématique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au 27 mars 2017 à l'échelle intercommunale.

Nous avons considéré, en commission, qu'il fallait se donner un temps de réflexion supplémentaire avant de s'engager dans ce PLU intercommunal sachant que de toute façon, en 2020, ce transfert sera obligatoire.

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui est discuté. Certains considèrent que constituer une intercommunalité entraîne, par voie de conséquence, la mise en place d'un outil d'aménagement du territoire global sur l'ensemble du territoire communautaire tandis que d'autres sollicitent de garder cette compétence. C'est la cohérence d'avoir fait ce que l'on appelle un Schéma de COhérence Territoriale dit le SCOT sachant que le PLUi est l'application d'un Schéma de COhérence Territoriale. Au sein de la Communauté de communes, il y a une réticence majoritaire. Nous verrons le résultat des votes des différents conseils municipaux sur le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Dans la cohérence de l'avis de la commission, nous présentons une délibération sur l'opposition de ce transfert automatique sachant que, comme l'a rappelé Nicole LAMBERT, il le sera en 2020.

Mme BELY : Puisque nous parlons de cohérence, nous allons continuer. Nous ne partageons pas votre avis qui consiste à reculer la date de cette prise de compétence puisque la loi ALUR dit bien qu'à partir du 27 mars 2017 au plus tard, ce sera une compétence obligatoire. Nous estimons que nous avons tout intérêt à l'assumer maintenant pour diverses raisons que vous connaissez tout comme nous. D'abord, le PLUi est un outil intéressant qui permet la mise en cohérence des politiques territoriales dans de nombreux domaines et nous en avons bien besoin. Cela concerne à la fois le transport, l'habitat, l'environnement, les activités économiques y compris le climat. Il permet une stratégie de développement durable cohérente tout en préservant les ressources et espaces de nos territoires. Nous estimons que le PLUi est un outil fédérateur qui renforce la solidarité entre les communes. Nous pouvons trouver, dans sa mise en œuvre, l'intérêt communautaire qui nous fait parfois défaut sur un certain nombre de sujets. C'est bien dommage de ne pas s'en saisir tout de suite. Il permet des économies d'échelle en particulier au niveau de l'ingénierie. De plus, la Gâtine, nous en avons parlé lundi soir pour ceux qui étaient présents au Comité syndical, dispose d'un Schéma de COhérence Territoriale qui certes est un document stratégique mais dont les ambitions doivent être traduites dans les PLUi. La Communauté de communes Val de Gâtine, récemment créée, est engagée dans un PLUi. Il serait dommage que nous ne leur emboitions pas le pas au niveau de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et que nous fassions comme eux c'est-à-dire aller de l'avant. Il y a d'autres éléments qui interviennent puisque la Gâtine est dans une démarche de parc naturel régional donc autant s'inscrire de suite dans le PLUi puisque des éléments vont se croiser. Enfin, et vous êtes Conseiller Régional, la Région Nouvelle Aquitaine élabore actuellement un SRADET c'est-à-dire un Schéma Régional d'Aménagement de Développement durable et d'Egalité des Territoires. Elle a 3 ans, dit la loi NOTRe, pour le mettre en place et sera le principal schéma de référence pour les politiques publiques d'aménagement du territoire. Nous serons appelés à nous prononcer et il faudra y faire entrer notre SCOT donc autant avoir un PLUi pour être sûr que notre territoire soit pris en compte. En conclusion, je dirais que le PLUi c'est la traduction d'un projet de territoire pour l'avenir et il me semble que c'est ce que nous voulons à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Plutôt que de faire le choix d'une politique attentiste et plutôt conservatrice, nous devrions faire preuve de volonté forte d'implication pour répondre aux enjeux de notre territoire et favoriser un développement harmonieux et donner une vision communautaire pour bien préparer l'avenir et pouvoir s'y retrouver à la fois dans le PNR et dans le SRADET.

**Adopté par 14 voix pour, 9 contre et 9 abstentions.*

O
O O
O

FONCIER

16 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Mme LAMBERT : La SCI du Puits Saint Jean, représentée par Mme Hélène CLISSON, a proposé la cession du rempart situé le long de la propriété du 115 boulevard de la Meilleraye.

Considérant l'intérêt patrimonial de ce bien, un accord de principe a été trouvé selon les termes suivants :

- prise en charge des frais de géomètre par la SCI du Puits Saint Jean,
- acquisition foncière par la Ville à l'euro symbolique (AC 311 – 47 m² et AC 313 – 27 m²),

- servitude au bénéfice de la Ville sur les propriétés de la SCI du Puits Saint Jean pour l'entretien du rempart,
- prise en charge des frais de notaire par la SCI du Puits Saint Jean.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AC 311 et AC 313 à l'euro symbolique,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de la SCI du Puits Saint Jean,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 908,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Nous avons choisi cette option car la tour qui est sur la parcelle 311 est en très mauvais état et est protégée par des barrières sur le boulevard de la Meilleraye. Les propriétaires n'ont pas les moyens de faire cette réparation de rempart qui leur appartenait. En interne, les services techniques ont les moyens humains pour réaliser la réparation de cette tour à l'aide d'un échafaudage approprié. C'est le seul moyen que nous avons d'intervenir sur ce rempart avant qu'il ne s'écroule.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

17 - CESSION DE PARCELLES RUE DE LA MARA

Mme LAMBERT : Dans le cadre de la démarche d'optimisation patrimoniale portée par la Commune, un terrain, propriété de la Ville de Parthenay, situé rue de la Mara est actuellement en vente. Il s'agit d'une unité foncière de 2013 m², actuellement occupée par des anciens ateliers et bâtiments de stockage voués à la démolition. Cette emprise est proposée à la vente par la collectivité en vue de la réalisation de plusieurs logements.

En 2013, des offres avaient été formulées pour la réalisation de logements locatifs mais finalement écartées au regard des montants d'acquisition proposés (15 000 € et 11 000 €).

Par courrier du 21 février 2017, la SARL CCR HABITAT a proposé l'acquisition du terrain au prix de 25 000€ pour la réalisation de plusieurs logements (obtention des autorisations d'urbanisme en conditions suspensives).

La dernière valeur vénale du bien, datant de moins d'un an, a été estimée à 7 500 € par les domaines.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente des parcelles situées rue de la Mara, cadastrées section AH 185, 196, 197 et 524 à la SARL CCR HABITAT d'un montant de 25 000 €,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SOCIAL

18 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARTHENAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme LARGEAU : Depuis la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Parthenay continue à exercer les missions suivantes :

- domiciliation,
- gestion des aides légales et facultatives,
- suivi des allocataires du RSA,
- organisation des actions "Troc service" et "Noël pour Tous".

Considérant la réduction des charges assurées par le CCAS, la subvention allouée est ajustée depuis 2016

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 73 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay pour financer son fonctionnement et ses actions qui seront conduites en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 925-520-657362.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

19 - EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - REDEFINITION DU PHASAGE DES TRAVAUX ET MISSION COMPLEMENTAIRE "ACCESSIBILITE" - AVENANT N°2

Mme LAMBERT : Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement Archi Trav-Cabinet Dubois et Delta énergie avec comme mandataire le Cabinet Archi Trav situé à Angers (49100).

L'enveloppe financière prévisionnelle de travaux s'élève à 1 850 000 € HT.

Le forfait provisoire de rémunération est fixé au taux de 8,60 % soit 159 100 € HT.

Un avenant n°1 relatif à l'actualisation du forfait de rémunération a été approuvé par délibération du 22 janvier 2015.

Suite à l'incendie de la crèche, le 17 décembre 2014, la restauration de l'intérieur de l'église est devenue urgente et obligatoire afin de la décontaminer.

Le phasage des travaux a ainsi dû être revu et il a été décidé de le redéfinir et de refondre les tranches conditionnelles. Le projet se décline désormais en 2 tranches conditionnelles au lieu de 3.

Contenu initial des tranches des marchés de travaux :

- Tranche ferme : Phase études – Phase travaux / Tranche A - Restauration intérieure et extérieure de la flèche occidentale
- Tranche conditionnelle 1 : Phase travaux / Tranche B – Restauration extérieure du massif de clocher
- Tranche conditionnelle 2 : Phase travaux / Tranche C – Restauration intérieure de la nef de l'Eglise
- Tranche conditionnelle 3 : Phase travaux / Tranche D – Restauration intérieure du chœur de l'Eglise

Désormais :

- Tranche ferme : Phase Etudes – Phase travaux / Tranche A - Travaux de restauration intérieure et extérieure de la flèche et extérieure du massif du clocher
- Tranche conditionnelle 1 : Phase travaux / Tranche B - Restauration intérieure de l'église (nef et chœur de l'église)
- Tranche conditionnelle 2 / Tranche C - Phase travaux restauration de l'intérieur du massif du clocher

Le forfait de rémunération global d'un montant initial de 180 554,46 € HT est inchangé par cette nouvelle répartition des tranches et se décompose comme suit :

- Phase Etudes – Phase Travaux / Tranche A (Tranche ferme de travaux) : 133 278,92 € HT
- Phase Travaux / Tranche C – (Tranche conditionnelle 1 de travaux) : 40 972,44 € HT
- Phase Travaux / Tranche D – (Tranche conditionnelle 2 de travaux) : 6 303,10 € HT

Par ailleurs, il convient d'ajouter une mission d'étude d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite d'un montant de 6 800 € HT nécessaire par la mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) de Parthenay considérant l'obligation de recourir à un architecte du patrimoine pour intervenir sur un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Le montant du marché passe donc à 187 354,46 € HT, ce qui représente une augmentation de 3,77 % du forfait global de rémunération. Tous les avenants cumulés représentent une augmentation de 17,76 %.

Le forfait de rémunération global, du fait de l'ajout de cette mission se décompose alors comme suit :

- Phase Etudes – Phase Travaux / Tranche A (Tranche ferme de travaux) :
133 278,92 € HT + 6 800 € HT = 140 078,92 € HT
- Phase Travaux / Tranche C – (Tranche conditionnelle 1 de travaux) : 40 972,44 € HT
- Phase Travaux / Tranche D – (Tranche conditionnelle 2 de travaux) : 6 303,10 € HT

La répartition par intervenant est faite selon le tableau annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Quand nous parlons de la restauration intérieure de l'église nef et chœur, il s'agit de travaux sur les peintures situées à l'intérieur de l'église et au niveau des voûtes afin d'éviter que, par endroit, des plaques se décrochent. Il faut tout reprendre et remettre en état car ça représente un danger.

Vous avez pu voir que le coq a retrouvé sa place sur le clocher de l'église puisque tout le haut du clocher a été rénové. Les pierres ont été taillées, superbe travail de ces artisans.

Mme MAGNAVAL : Il s'agit d'une mission d'étude qui s'ajoute. A l'issue de cette étude, cela veut dire que s'ajouteront de nouveaux travaux pour l'église dans le cadre de l'accessibilité ?

M. ROUVREAU : Ce sont des travaux qui seront définis par l'architecte pour l'accessibilité à cet espace.

Mme MAGNAVAL : Donc, nous n'avons pas encore vu l'église dans le cadre de l'Ad'AP.

M. ROUVREAU : C'était estimé et chiffré mais pas travaillé précisément.

Mme MAGNAVAL : Nous allons encore avoir une tranche de travaux et des coûts supplémentaires.

M. ROUVREAU : Nous avons un diagnostic qui est fait avec un estimatif des travaux à réaliser. Maintenant, il faut prendre l'attache d'un architecte spécialisé qui, nous l'espérons, nous trouvera peut-être une moins-value. A ce jour, cet édifice est semi accessible par la porte latérale car une personne en fauteuil roulant a beaucoup de difficultés pour entrer seule.

**Adopté par 25 voix pour et 7 contre.*

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

20 - ACQUISITION DE MATÉRIELS DE BUREAUTIQUE, DE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES ET RÉSEAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

M. GILBERT : Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels informatiques destinés aux services de plusieurs collectivités dont la Ville de Parthenay, il est envisagé de constituer un groupement en application de l'ordonnance du 28 juillet 2015 relative aux marchés publics, ayant pour objet la coordination des marchés publics nécessaires à l'acquisition de matériels de bureautique, des matériels et logiciels informatiques et réseau pour l'année 2017.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, qui sera chargé de signer et notifier les accords-cadres à intervenir, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de bureautique, de matériels et logiciels informatiques et réseau,
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Parthenay à ce groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour le moment, les communes souhaitant adhérer sont : Fénerly, Le Retail, Le Tallud, Pougne-Hérission, Saint-Germain-de-longue-chaume, Vasles, Vernoux-en-Gâtine et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

VIE LOCALE ET PROXIMITE

21 - INSTALLATION DE BOITES À LIVRES - PARTENARIAT AVEC LE LION'S CLUB

M. BOIVIN : La Ville de Parthenay a souhaité accompagner la fondation Lion's Club dans le cadre de son action nationale « Vaincre l'illettrisme – Agir pour lire » ainsi que le réseau des 18 médiathèques de Gâtine dans le cadre de leur action départementale « Histoire de lire » en réalisant 9 boîtes à livres, dont 2 financées par le Lion's Club de Parthenay, qui seront installées dans les quartiers de la ville.

Les 7 boîtes à livres financées par la Ville de Parthenay seront fabriquées par les ouvriers du chantier d'insertion du CIAS.

Une convention liant la Ville de Parthenay et le Lion's Club expose les engagements des deux parties :

- la Ville de Parthenay assure l'installation et l'entretien des boîtes à livres,
- le Lion's Club assure la fabrication des 2 boîtes à livres et l'alimentation en livres pendant un an à compter de la date de la pose desdites boîtes.

Les 7 autres boîtes à livres seront alimentées pendant un an par le réseau des médiathèques.

L'objectif étant que les habitants des quartiers s'approprient le dispositif dès le lancement des boîtes à livres, en déposant et en prenant des ouvrages.

Le service développement territorial et proximité de la Ville de Parthenay assurera la gestion et le contrôle des boîtes et alertera les services techniques de la Ville en cas de dégradation.

Cette action permet de renforcer le vivre ensemble mais surtout offre un accès gratuit à la lecture pour tous, de faire pénétrer la culture dans tous les quartiers de la Ville de Parthenay et de valoriser l'espace public de la commune.

Les 9 lieux identifiés sont les suivants :

Parc de loges – Jardin public – Jardin du tribunal – Base des loisirs – Esplanade Georges Pompidou – Quartier de la gare (rue Victor Hugo) – Quartier Saint-Paul – Quartier Saint-Jacques – Les jardins de la Mara.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Lion's Club concernant l'action « Vaincre l'illettrisme – Agir pour lire »,
- d'approuver le choix des 9 lieux précités pour l'installation des 9 boîtes à livres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Il y a une volonté forte de la collectivité de développer dans ses espaces publics, espaces verts et espaces urbains, un dispositif de boîtes à livres. Dans le cadre du centenaire du Lion's Club et des actions « Agir pour la lecture et vaincre l'illettrisme » le Lion's Club offre la possibilité d'un partenariat avec une municipalité pour installer ces boîtes à livres sur son territoire. Un contexte des plus propices, une synergie, des motivations et des bonnes volontés nous ont conduit naturellement à une co-construction de ce projet des boîtes à livres en partenariat avec le Lion's Club. Nous pouvons souligner le rôle prépondérant de Jean-Luc BARDET, Président du Lion's Club de Parthenay, qui a fait preuve d'une grande bienveillance, d'une volonté et d'une grande motivation pour accompagner la collectivité dans l'installation de ces boîtes à livres.

Les boîtes à livres, une fois installées, vont être en accès libre et gratuit. C'est un projet intergénérationnel qui va s'adresser à l'ensemble de nos concitoyens, qui renforcera l'accès à la lecture et à la culture, qui va revaloriser, outre la lecture, l'objet livre car avec l'ère du numérique nous pourrions revenir à une valeur du livre en tant qu'objet matériel et physique.

Ce projet permettra de s'approprier l'espace public autrement et de l'investir avec un livre, quelques pages, quelques paragraphes, quelques vers de poèmes bien évidemment.

La boîte à livres va nous interroger sur le rapport de la lecture avec le lieu d'implantation de celle-ci, du livre au regard de l'espace au sein même dans lequel nous nous trouvons.

C'est un projet qui va permettre de redonner une seconde vie aux livres plutôt que de les jeter ou de les mettre dans un coin et de les faire circuler de boîtes en boîtes, de mains en mains, d'espaces publics en espaces publics, de personnes en personnes. C'est une sorte d'itinérance des livres.

Cependant, il ne faut pas inscrire le dispositif des boîtes à livres dans une concurrence avec la médiathèque mais bien dans une logique de complémentarité en tant que dispositif complémentaire en faveur de la culture et des livres sur notre territoire.

5 boîtes à livres seront fournies par le Lion's Club de Parthenay dont 2 sur notre territoire. Au cours des réunions de réflexion que nous avons eues, nous avons souhaité faire profiter les territoires autour de Parthenay de ce dispositif. Nous allons parler des boîtes du Lion's Club installées à Parthenay.

Elles sont normées dans le cadre de l'opération « Agir pour la lecture, vaincre l'illettrisme ». Ces boîtes sont jaune et bleu personnalisées Lion's Club et seront un support de communication. La charte d'utilisation sera consultable sur la boîte.

En tout, 7 boîtes à livres seront installées sur le territoire de Parthenay. Elles sont fabriquées par le chantier d'insertion car nous avons souhaité privilégier la compétence et le savoir-faire local, l'insertion professionnelle et le circuit court. Ces boîtes sont de même dimension quant à la forme ou la taille que celles du Lion's Club pour un souci d'homogénéité et de cohérence au niveau du dispositif. La couleur est marron car c'est une couleur préconisée par l'ABF alors que les boîtes du Lion's Club sont jaune et bleu.

Les matériaux utilisés par le chantier d'insertion pour fabriquer ces boîtes à livres ne sont pas issus des bois de palettes car il nous a fallu privilégier l'étanchéité afin que les livres soient conservés à l'abri de l'humidité. Il a également fallu limiter les pièces d'assemblage. Par contre, la conception et la fabrication se font au chantier d'insertion.

Les lieux d'implantation des boîtes à livres sont :

- 2 boîtes du Lion's Club :

- A proximité de la gare routière
- Esplanade Georges Pompidou

- 7 boîtes à livres portées par la collectivité :

- Parvis de l'ancien tribunal
- Jardin public
- Jardin des roses à Saint-Jacques
- Parc du domaine des Loges
- Base de loisirs
- Espace vert du quartier Saint-Paul
- Jardin de la Mara

L'emplacement de la boîte à livres au jardin des roses résulte d'une consultation avec les habitants car nous avons souhaité les impliquer. Les démarches ont été fructueuses avec la SA HLM des Deux-Sèvres pour l'installation de la boîte à livres située à la Mara car elle est propriétaire de l'espace vert.

Les emplacements sont visibles et accessibles à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite. Nous nous apercevons que l'accessibilité des espaces publics ce sont parfois de grands aménagements mais parfois de petits aménagements à moindre coût qui peuvent être réalisés en régie par les agents de la collectivité. Par exemple, au niveau du parvis de l'ancien tribunal, nous avons supprimé un arbuste qui gênait le passage d'un fauteuil roulant. Au niveau du parc du Domaine des Loges, un dévers a été retravaillé pour permettre la giration d'un fauteuil souhaitant accéder à la boîte à livres. Quant au jardin public, un cheminement a également été retravaillé pour contourner les espaces de jeux avec une poussette ou un fauteuil roulant.

Les emplacements ont été validés par l'architecte des bâtiments de France, par les services techniques et le service des espaces verts quant à la faisabilité des installations et la viabilité des boîtes à livres sur site notamment au niveau de l'entretien des espaces verts. Ces emplacements nous permettront de nous approprier autrement les espaces publics par la lecture et les livres.

Si des besoins se font ressentir et des attentes sont exprimées par les utilisateurs ou par les habitants, nous pourrions envisager l'installation de boîtes supplémentaires. Cela peut être des opportunités pour étendre ce dispositif dans les autres quartiers de la Ville et dans d'autres espaces publics.

Concernant l'entretien et l'autogestion des boîtes à livres, le Lion's Club nous accompagnera pour ses 2 boîtes à livres ainsi que la médiathèque pour les 7 autres boîtes à livres du territoire. Durant 1 an, il y aura un suivi au niveau du fonds des livres et du fonds documentaire. L'entretien matériel sera réalisé par le service technique de la Ville.

Les services ayant porté ce projet sont le service vie locale et proximité de la Ville et le service médiathèque de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Il y aura une évaluation de ce dispositif à l'automne afin de connaître les points forts et les points faibles, identifier les boîtes qui auront le plus de succès, les moins fréquentées etc.

L'objectif, à terme, est une appropriation des boîtes à livres par nos concitoyens et une autogestion de celles-ci par les habitants.

Mme PROUST : Je pense que l'appropriation passe par l'implication des citoyens dès maintenant. A Saint-Jacques, le fait de choisir l'emplacement le plus pertinent avec les habitants évitera le manque d'information. Je pense que les conseils de quartier sont des instances qui peuvent être mobilisables sur un tel sujet.

M. BOIVIN : Nous avons essayé d'identifier les lieux les plus stratégiques permettant l'appropriation. Nous ne pouvons pas installer une boîte à livres au milieu d'une rue piétonne, ça n'a aucun intérêt.

Mme PROUST : Les habitants des quartiers sont les mieux placés pour analyser cela.

M. BOIVIN : C'est un premier essai mais nous espérons que ce projet fonctionnera.

Nous vous inviterons chaleureusement le jeudi 6 avril 2017 à 17h30 sur l'esplanade Georges Pompidou pour l'inauguration des boîtes à livres. Ce sera une inauguration dans le cadre « d'histoire de lire » coordonnée par la médiathèque départementale et le CARUG. La migration est le thème choisi en 2017 par les bibliothèques partenaires de Gâtine. La migration est un thème qui peut prendre tout son sens avec les boîtes à livres du fait de l'itinérance des livres qui voyagent de boîtes en boîtes. Lors de cette inauguration, nous ferons physiquement une migration de la boîte à livres Lion's Club de l'esplanade Georges Pompidou à celle du parvis de l'ancien tribunal. Ensuite, il y aura un moment de convivialité et de fraternité autour de cette thématique. A cette occasion, il serait bien que chacun de nous puisse amener un livre ou deux pour montrer l'exemple et commencer à enrichir le fonds de livres à disposition des citoyens.

M. GILBERT : En tant qu'élu communautaire en charge de la lecture publique, je souhaite féliciter Albert et le Lion's Club du travail réalisé pour mettre en place ces boîtes à livres. C'était un vœu du Maire/Président qui nous en parle depuis plus de 5 ans. Cela a été long à mettre en place mais cette démarche de favoriser l'accès à la lecture est très importante. Avec la médiathèque communautaire, nous allons faire une proposition à l'ensemble des communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine afin de savoir si elles sont intéressées par l'installation de boîtes à livres sur leur territoire communal.

Une proposition de repérage géolocalisé sera réalisée afin que le numérique puisse conduire aux boîtes à livres. Le réseau des médiathèques communautaires participera, la première année, en donnant des doublons qui ne servent plus ou des ouvrages du désherbage qui seront suffisamment de bonne qualité.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE POUR L'ANNEE 2017

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Afin de soutenir l'action des associations relevant de l'administration générale et sur avis favorable de la commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » du 28 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 920-02042-6574.

Mme BELY : J'ai le pouvoir de Jean-Paul GARNIER qui ne prend pas part au vote pour cette délibération s'agissant du Comité de Jumelage.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL POUR L'ANNEE 2017

M. GILBERT : La commission « Culture » qui s'est réunie le 21 février 2017 a émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations culturelles et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 923-339-6574.

Mme BELY : L'association Aléa Citta voit sa subvention diminuer presque de moitié, y a-t-il une explication ?

M. GILBERT : Une proposition de création « Le temps d'une valse », une diffusion de spectacles, des ateliers de danses etc sont proposés. Nous avons pris en compte ce qui était réellement fléché soit 2 000 € pour une création, 2 000 € pour la gestion de l'Archipel et 2 500 € pour l'accompagnement des pratiques amateurs. La création « Le temps d'une valse » représente un gros budget. C'est une résidence itinérante qui passe par Thouars ainsi que différents lieux. La participation demandée était, pour l'avis de la commission, trop importante par rapport à l'impact local. Cette année, il n'y aura pas de journée de la danse.

Mme BELY : Par contre, il y a peut-être une possibilité de se mettre en relation avec les autres communes pour voir comment chacune peut aider à la réalisation de ce projet.

M. GILBERT : Nous avons dit à l'association que nous allons suivre sa démarche par rapport à cela et voir comment cela évoluera dans le futur.

Mme BELY : Il faut agir car avec 6 500 € de subvention, je ne vois pas comment elle va réussir à boucler son projet. L'an dernier, même si la journée nationale de la danse était comprise dans cette subvention, elle avait obtenu 14 400 €.

M. GILBERT : Nous en avons parlé longuement avec elle. Nous avons évalué ce qui était nécessaire pour le moment.

Mme BELY : Cela leur convient ?

M. GILBERT : Elle n'a pas encore eu le retour de la commission.

Mme BELY : Il y a également une baisse de subvention pour l'association Gonzo Collectif.

M. GILBERT : Il y a une demande assez importante pour de la création, de l'action et de la médiation comme ils le font généralement. Nous allons les accompagner sur l'aide à la création à hauteur des autres compagnies soit 2 000 € pour chacune des créations. Nous ne donnerons pas de soutien sur les ateliers étant donné que l'activité Lindy Up existe déjà sur Parthenay. Nous n'allons pas doubler cette pratique. Des aides seront attribuées sous réserve de réalisation dans l'année et sous réserve d'actions menées sur le territoire. Nous avons voté, l'année dernière, des subventions qui n'ont pas été utilisées. Des actions qui étaient prévues dans le cadre de leur budget n'ont pas été réalisées.

Mme BELY : Quelles sont les explications quant à la demande de l'association de Sauvegarde du quartier Saint-Jacques de 7 000 € et à qui nous octroyons la moitié ?

M. GILBERT : Nous allons les aider principalement pour le bal du 14 juillet et le marché médiéval. Quant au Collectif du quartier Saint-Jacques, nous n'avons pas de dossier pour le moment.

Mme BELY : Ce sont eux qui portent le 14 juillet.

M. LE MAIRE : Non, c'est l'association de Sauvegarde du quartier Saint-Jacques. Le collectif s'occupe des Jacqu'arts.

Mme BELY : L'association Trastaroots avait demandé une subvention exceptionnelle car ils avaient des difficultés, qu'en est-il ?

M. GILBERT : Nous leur avons dit qu'elle serait versée sous condition de versements des autres collectivités. Nous avons fait un courrier de soutien à l'association et nous ferons un accompagnement à la demande de subvention exceptionnelle que si les autres collectivités participent. Nous avons donc écrit aux autres collectivités qui n'ont, pour le moment, pas donné suite que ce soit le Département ou la Région. Nous ne sommes pas là pour compenser les versements des autres collectivités.

Mme BELY : J'entends, mais je pense qu'il devient urgent de définir des critères.

M. GILBERT ; Nous y travaillons.

Mme BELY : Oui, mais pour le moment nous n'avancions pas sur ce sujet. Il serait bien que nous ayons des critères car ils existent au niveau des sports et autres demandes de subventions aux associations.

M. GILBERT : Les critères actuels ont environ 15 ans d'âge et ne sont plus vraiment adaptés. Nous travaillons sur le sujet et vous connaissez le résultat de la démarche « La Culture et vous » qui commence à structurer une politique culturelle. C'est à l'issue de cette réflexion que les critères pourront s'affiner.

Mme BELY : Puisque nous parlons du Document d'Orientations Culturelles, les associations qui vont être sollicitées dans le cadre de ce document vont s'investir et donner de leur temps. Peuvent-elles espérer une compensation financière ?

M. GILBERT : Pour mémoire, le travail sur le Document d'Orientations Culturelles nous a amené à structurer la réflexion autour de 3 axes qui seraient co-constitués avec les associations suivantes :

- animation de la cité : association AH
- éducation artistique et jeunesse : association Trastaroots
- valorisation du patrimoine et des territoires : association UPCP/Métive

Ce travail de co-construction demande un peu de temps. Nous nous appuyons sur ces associations car elles sont expertes dans ce champ, sans oublier l'ensemble des autres associations qu'il faudra également mobiliser autour de ces réflexions. Celles-ci prennent du temps et il faudra que nous le comptabilisions. J'ai fait la proposition, qui n'est pas encore finalisée, de séparer ce qui est de l'ordre des subventions qui leur sont attribuées dans le cadre de ce que nous venons de voter, de ce qui relève de leur expertise. Je porte l'idée qu'elles obtiennent un peu de défraiement afin qu'elles puissent nous accompagner sur l'animation de ces réunions.

Mme BELY : Si la réflexion est en cours, j'espère qu'elle sera positive car je pense que tout le monde a à y gagner.

M. GILBERT : Cela peut se calculer facilement sans aller chercher des financements supplémentaires à l'enveloppe d'aide aux associations que nous avons.

Mme BELY : Cela va être compliqué.

M. GILBERT : Pas forcément.

Mme BELY : Quand on fait un Document d'Orientations Culturelles, il faut se donner les moyens.

M. GILBERT : Nous nous les donnons.

M. DEVAUD : A Parthenay, nous avons une association à la fois sportive et culturelle et je souhaiterais la citer en exemple car elle ne perçoit aucune subvention et crée un dynamisme que tout le monde ici connaît. Il s'agit de l'association Dance & Co. Cette association réalise des manifestations remplissant le Palais des Congrès au moins 5 fois par an donc l'attribution de subventions n'est pas forcément en relation avec le résultat escompté. Ce n'est pas parce que nous donnons de l'argent à une association qu'elle va réaliser quelque chose qui satisfait la population. Il y a des associations qui ne sont pas subventionnées et qui réalisent des choses en attente avec la population.

Mme BELY : Les associations dont nous parlons sont dans la création, la médiation etc.

M. DEVAUD : Je pense que l'association Dance & Co organise « Le Roi Lion », elle est aussi dans la création etc.

Mme BELY : Je ne dis pas le contraire. Il faut savoir ce que nous voulons aussi. Est-ce que nous voulons construire un Document d'Orientations Culturelles qui débouche sur une co-construction et qui les associe ou pas ? Ce n'est pas en montant les associations les unes contre les autres sur le plan culturel que cela débouchera sur quelque chose de concret.

M. DEVAUD : Le Document d'Orientations Culturelles va dans ce sens-là, c'est-à-dire faire travailler tout le monde et inscrire chaque association dans les groupes nommés par François tout à l'heure.

Mme BELY : M. GILBERT l'a bien expliqué, il y a des associations qui ont de l'expertise dans les domaines retenus pour bâtir la politique culturelle de la Ville.

M. GILBERT : Ce que dit Patrick est un débat que nous pourrions suivre prochainement. Vous avez tous reçu des invitations pour un certain nombre de séminaires qui ont pour objectif de mettre en place un vocabulaire commun. Un expert interviendra sur chaque atelier, ce qui nous permettra d'échanger sur les 3 axes nommés précédemment. Les dates sont :

- 11 avril : séminaire « développer l'animation de la cité » au Campus des Métiers
- 9 mai : séminaire « éducation artistique et jeunesse » au Campus des Métiers

- 1^{er} juin : séminaire « valoriser et promouvoir le patrimoine et le territoire » à la Maison des Cultures de Pays

Nous vous avons envoyé une invitation personnelle pour vous investir dans cette démarche de réflexion qui est bien engagée. Chacun a sa place dans cette co-construction et chacun peut proposer une action culturelle coordonnée et partagée.

**Adopté par 25 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.*

o0o

24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE POUR L'ANNEE 2017

M. LONGEARD : La commission « Affaires générales – Services à la population – Affaires scolaires » qui s'est réunie le 28 février 2017 a émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations patriotiques et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 920-02043-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2017

M. DEVAUD : La commission « Sport », qui s'est réunie le 8 février 2017 a émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations sportives, en application des critères d'attribution en vigueur, et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 940-40-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS POUR L'ANNEE 2017

Mme LARGEAU : La commission « Vivre ensemble et proximité – Actions sociales » qui s'est réunie le 26 février et le 13 mars 2017 a émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations de quartiers et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le document joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 920-02044-6574.

L'association « Mieux vivre à Saint-Paul », concernant le financement de son voyage, a des propositions d'actions dont Didier GAUTIER va vous parler.

M. GAUTIER : L'association récupère actuellement les journaux, publicités, magazines etc afin de les revendre et aider au financement du voyage.

Mme BELY : Y a-t-il une benne mise à disposition pour déposer ces papiers ?

M. GAUTIER : Non, ce n'est pas utile. Une personne se charge de les récupérer. Des sociétés mettent des emplacements à disposition dans lesquels les différents papiers sont stockés et récupérés chaque semaine. Je vous donnerai l'information quant aux emplacements.

M. LE MAIRE : Vous êtes invités, samedi matin, à 11h30 salle des mariages pour la cérémonie de citoyenneté. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 27 mars 2017 au 10 avril 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;